

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : D24-034

Rapporteur : Eva ARTETA-CRISTIN

Auteur : Tiéphaine LANDRY

Séance du 28/03/2024 – Convocation du 21/03/2024

Liste des délibérations de la séance affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le 05/04/2024

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Séverine DEJOUX

Eric BELLOT, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florence GAGNEUR, Anne MOREL, Isabelle BOGAS, Kamal DJEMAA, Jérôme JARDIN, Nicolas PASTY, Claire BLONDEL, Christophe BRUNETTON, Leïla BEN MAHFOUD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Florian JEDYNAK, Eva ARTETA CRISTIN, Roger PEDOJA, Philippe JUSTE, Odile BALTHAZARD, Michel ROULLIAT, Véronique CHIAVANNA, Alain LABAT, Jérôme JARDIN, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE

Présents :

Excusé(e)s ayant remis pouvoir : Patrick SAILLOT à Gisèle COIN, Yves ARTETA à Véronique CHIAVANNA

Absent(e)s / excusé(e)s : Patrick RACHAS, Nasser MESSAÏ, Thomas MANIKAS

Nombre de conseillers
En exercice
29
Présents
24
Pouvoirs
2
Exprimés
26

Objet : Approbation du contrat de ville métropolitain 2024-2030 – engagements quartiers 2030

EXPOSE DES MOTIFS

Les contrats de ville ont été conclus initialement pour une période de 5 ans (2015-2020), puis prorogés jusqu'au 31 Décembre 2023, date de leur arrivée à échéance. À cet effet, dès juin 2023, a été amorcé un réajustement du cadre de la politique la ville qui prend appui sur le plan « Quartiers 2030 ». Cette réactualisation procède à une reconduction la loi Lamy comme cadre légal de référence de la politique de la ville. Un nouveau Contrat de ville métropolitain pour la période 2024-2030 est ainsi proposé à tous les partenaires de la politique de la ville.

Depuis 2015 l'action de la politique de ville à Neuville et Fontaines-sur-Saône se fait de manière intercommunale. L'application du critère unique de concentration de pauvreté en 2023 a entraîné une nouvelle classification des quartiers de Neuville-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône sur lesquels des actions ciblées et concrètes sont menées au titre de la politique de la ville. Cette nouvelle classification aboutit à une sortie de la géographie prioritaire de l'État, mais à un classement par la Métropole de Lyon comme Quartiers Populaires Métropolitains (QPM) :

- À Neuville-sur-Saône, le quartier de la Source et le quartier de l'Écho,
- À Fontaines-sur-Saône, le quartier des Marronniers et le quartier du Nouveau Centre.

De ce fait, les communes de Neuville-sur-Saône et de Fontaines-sur-Saône peuvent être signataires du Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030.

Le Conseil Municipal est invité à adopter le projet de Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030, joint en annexe.

DELIBERATION**Le Conseil Municipal,**

- OUï l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
- VU le projet de Contrat de ville métropolitain 2024-2030,

-CONSIDERANT que le nouveau Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030 renouvelle les engagements des partenaires de la politique de la ville en faveur des quartiers les plus fragiles de la Métropole de Lyon,

-CONSIDERANT qu'afin de préserver une action préventive et une dynamique partenariale dans certains quartiers fragiles non retenus par la méthode de la géographie prioritaire, la Métropole de Lyon a identifié des « quartiers populaires métropolitains » (QPM),

-CONSIDERANT que la ville de Neuville-sur-Saône compte dans cette nouvelle géographie prioritaire le QPM de la Source et le QPM de l'Écho,

-CONSIDERANT que le Contrat de Ville « Quartiers 2023 » est conclu pour une durée de 6 ans (2024-2030) avec une clause de revoyure à mi-parcours en 2027, permettant d'établir un bilan des avancées et de déterminer, le cas échéant, de nouvelles orientations.

-CONSIDERANT que la gouvernance du Contrat de Ville métropolitain repose notamment sur des comités de pilotage par Commune, copiloté par l'État et le Maire, et l'ensemble des partenaires indiqués dans chaque Convention Locale d'Application,

-CONSIDERANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

DECIDE :

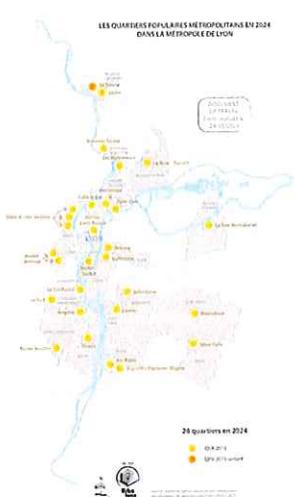
- **D'approuver** le contenu du Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030, joint en annexe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le Contrat de ville métropolitain - Engagements Quartiers 2030 et à réaliser toute formalité permettant la réalisation du projet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 02/04/2024

Le Maire,
Eric BELLOT





Les « Quartiers Populaires Métropolitains » 2024-2030, 28 Quartiers concernés sur le territoire

La géographie priorise n'épouse pas la pauvreté et la fragilité observées dans certains secteurs de l'agglomération lyonnaise. Ainsi, les Quartiers Populaires Métropolitains sont des quartiers où la population est en situation de précarité sociale et/ou économique mais qui ne sont pas nécessairement les plus défavorisés des QPM. Dans une logique de prévention, les partenaires du contrat de Ville métropolitain vont investir à favoriser une éthique de proximité pour ces quartiers en mettant en place des dispositifs locaux.

Ces quartiers peuvent également être considérés comme des quartiers de la ville à faible niveau de qualification aux revenus modestes et faibles de l'emploi et Métropole. Quarters identifiés et préférés aux intérêts de santé mentale et de gouvernance du Contrat de Ville métropolitain.

Le tableau ci-dessous démontre que ces quartiers font l'objet d'un peu plus qu'un simple étiquetage. La CAF contribue notamment à favoriser des bonnes pratiques planificatrices.

28 Quartiers Populaires Métropolitains sont susceptibles. Ils sont répartis sur 15 communes.

Quartiers communs de la métropole sont également inclus dans la géographie des QPM. Il s'agit de Caluire-Cuire, Feyzin, Fontaines-d'Oisans, Igny, Mornas, Neuville-Saint-Symphorien.

Quartiers non inclus de la métropole sont les 10 qui sont concernés par la géographie des QPM. Il s'agit de Chassieu, Gerland, La Doua, La Duchère, La Guillotière, La Mulatière, Lyon, Collonges-Fourvière, Rillieux-la-Pape, Saint-Étienne-de-Lauzun, Saint-Fons et Vénissieux.

1.D Synthèse du diagnostic Urbalyon

1 – Des quartiers essentiels au fonctionnement de la Métropole

- Une population plus élevée que le reste de la Métropole : 30% de la population en QPV à un peu moins de 22% dans les quartiers concernés par la CAF.
- Un rôle important dans l'accès au logement et à l'emploi
- Les quartiers prioritaires accueillent 32 % du parc social socialisé (soit 200 logements sociaux).
- 45 % du TS et 40 % des personnes (en 2014) au sein du parc social.
- Une population active composée principalement d'ouvriers et d'employés exerçant des emplois essentiellement liés à la construction sociale de la métropole (soins, enseignement, personnes, transport, bâtiment, restauration, ...).

2 – Des quartiers avec plus d'exposition aux inégalités

- Une population plus élevée que la moyenne Ex-Eurostat avec des revenus nettement plus bas que les communes des quartiers prioritaires de la Métropole.
- Une moindre sécurité sociale et moins d'espaces scolaires en QPV.
- 32 % des habitants de la Métropole en REP + 674 des collèges et lycées sont dans les quartiers prioritaires.
- 29 % travaillent dans l'industrie manufacturière.
- L'âge moyen des quartiers prioritaires est plus élevé que la moyenne métropolitaine (+ 3 ans).
- Habitants des QPV et rendus plus difficile par la présence de certains permanents à la métropolisation des quartiers prioritaires.
- Les habitants du QPV se révèlent moins bien éduqués (75 % d'entre eux ont fini leurs études), soit 12 % de moins que les temps de scolarité normatifs et d'autant plus (27 % contre 24 %).

3 – Un réseau des acteurs sociaux en lien avec l'insertion écologique

- La présence de structures associatives et coopératives et d'entreprises coopératives et solidaires est élevée dans les quartiers prioritaires de la Métropole.
- Les quartiers prioritaires sont également très présents à l'initiative de projets de solidarité mutuelle (proximité des grands projets urbains et sociaux, manque d'espaces verts...).
- Le taux de participation à l'insertion écologique est plus élevé que la moyenne métropolitaine.
- Les habitants des quartiers prioritaires sont plus sensibilisés à l'écologie et à l'amélioration de leur environnement et à leur insertion écologique.

- Focus sur les Publics

1 – Les jeunes et les personnes âgées

- Les jeunes représentent 40% de la population des quartiers prioritaires.
- 23 % des jeunes de 15 à 25 ans vivent dans des quartiers prioritaires et 22 % sont scolarisés sans diplôme.
- Les quartiers prioritaires connaissent une croissance de + de 75 % entre 2010 et 2015, augmentant de 12%.
- Le taux de personnes ayant un diplôme ou un certificat d'aptitude (CAP) est de 31%.
- Le profil de la population agée dans les quartiers prioritaires est plus jeune que la moyenne métropolitaine.
- Les personnes étrangères et immigrées sont surreprésentées dans le reste de la Métropole.
- 54 % des femmes de + de 75 ans en QPV vivent seules.

2 – Les publics les plus vulnérables

- Des disparités hommes-femmes importantes.
- Le taux d'activité des femmes est en effet inférieur à la moyenne métropolitaine (55% contre 70%).
- 43 % des personnes handicapées vivent dans les quartiers prioritaires contre 23% dans le reste de la Métropole.
- Une offre importante de logement adapté aux personnes handicapées et une grande complémentarité des dispositifs de la Métropole et de la Direction des Personnes Handicapées (DPH) pour les personnes précarisées.
- La population immigrée est surreprésentée dans les quartiers prioritaires qui connaissent une croissance importante.
- Dans les QPV métropolitaines, près de 90 % des dispositifs d'insertion et de formation sont réalisés avant 75 ans alors que la fréquence de l'insertion et de la formation importante.
- Les habitants des quartiers prioritaires sont les plus sensibilisés à l'écologie et à l'amélioration de qualité et accessible localement et financièrement.

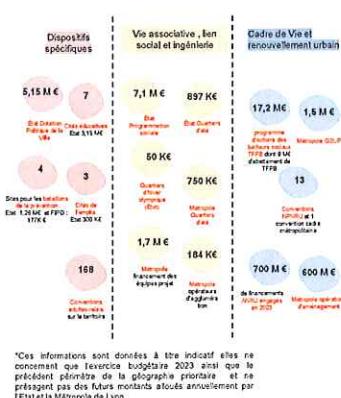
3 – Les familles monoparentales

- Une surreprésentation des familles monoparentales dans les quartiers prioritaires (qui atteint 46% contre 3% dans le reste de la Métropole) et des ménages de personnes seules (16% contre 5%).
- Les différences des familles monoparentales sont très marquées entre les quartiers prioritaires et dans le reste de la Métropole.
- Les difficultés de ces familles sont multiples : conjugal, professionnelles et vie familiale (englobant la famille étendue, la famille de naissance, la famille de l'épouse).
- La surreprésentation expose à des facteurs de précarité : isolement, vulnérabilité, personnes et familles, les ruptures dans les relations familiales, les difficultés professionnelles ou la manque de qualification qui entraîne une baisse des ménages rentabilisateurs.



Repères

Les moyens dédiés spécifiques à la Politique de la Ville en 2023* pour les 37 QPV



*Ces informations sont données à titre indicatif elles ne concernent que l'exercice budgétaire 2023 ainsi que le précédent exercice de la géographie prioritaire et ne présentent pas des fonds montants actualis annuellement par l'Etat et la Métropole de Lyon.

Les équipes dédiées



Plus concrètement, les délégués de la Préfète suivent une ligne en œuvre des quartiers de la ville, appuyés par des experts et des partenaires locaux. Ces derniers, en fonction de la politique de la ville, participent à leur coordination et les évaluent. Ils veillent également à la bonne application des politiques de droit commun.

Ils travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues dans le département, pour garantir une transmission de la volonté de l'Etat au sein du périmètre de la géographie prioritaire. Les délégués de la Préfète sont nommés sur le territoire métropolitain à la date de signature de ce contrat.

Les Equipes Projet Politique de la Ville



Les équipes Projets Politiques de la Ville sont co-mandatées par la Métropole, l'Etat et les communes pour assurer la mise en œuvre de conventions locales d'appui au Contrat de Ville Métropolitain et des conventions de site du Nouveau Projet Politique National de Recouvrement et d'Aménagement.

Les équipes Projets Politique de la Ville sont composées d'une direction de projet et, en fonction des titres, d'agents de développement thématiques ou territoriaux. Elles mettent en œuvre le projet de territoire en articulant toutes les échelles d'intervention (quartier, commune, métropole) et l'ensemble des politiques publiques. Elles sont garanties par le projet intégré et partenarial.

Elles assurent l'animation du partenariat local entre les collectivités, les partenaires, les bailleurs, les acteurs associatifs et les habitants du territoire. Elles organisent les démarches de concertation et de co-construction avec les habitants et veillent à leur prise en compte dans la conduite du projet de territoire.

Elles sont également chargées de l'animation du partenariat des plus jeunes âges et le lien entre les plus jeunes et les plus âgés, le lien entre les générations.

Engagements Quartiers 2030 : Des engagements en lien avec d'autres stratégies métropolitaines et nationales

Min de concertation et de mobilisation publique au bénéfice des publics concernés à en toute transparence et en continu des actions de lutte contre la précarité et la marginalisation de la sphère sociale, garantissant des bénéfices de parcours. A ce titre, les consignes de ces contrats et porteurs de ces outils déboulent sur le territoire de la métropole de Lyon et s'engagent - chaque saison ses orientations et les modalités d'interventions - à l'issue à une complémentarité et une articulation efficace avec le Comité de Ville Engagements Quartiers 2030.

Le Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi représente la feuille de route Métropolitaine pour concilier insertion professionnelle et insertion sociale. Il pointe certaines priorités d'actions dans les territoires de la Ville concernée, intervenant coordonné avec les acteurs de l'insertion et de l'emploi et agit sur les offres de main-d'œuvre.

2. Sur les politiques de l'habitat et du cadre de vie

Le Plan Loyer et Accès à l'Habitat d'Accès à l'Logement et d'Inclusion (PLAO) en Difficulté de la Métropole de Lyon (PLAO 2023-2027) symbolise les engagements pris par l'Etat et de la Métropole de Lyon pour faciliter l'accès au logement et à l'hébergement des habitants en difficulté. Il détermine les objectifs et les modalités d'actions pour faire face aux besoins exprimés dans le logement que dans le traitement des problématiques liées à la qualité et au développement du parc, auxquelles sont confrontées aussi bien les habitants des QPV.

En partenariat avec l'ANRU, la Métropole de Lyon au travers du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain pourra contribuer à mieux relier les quartiers à la ville et à renforcer leur attractivité tout en assurant la cohérence entre l'offre immobilière et la demande.

Le programme de renouvellement urbain (PRRU) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers exemplaires, innovants dans leur aménagement et intégrant le principe de quartiers durables, en co-construction avec les habitants et les partenaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

Le Plan Local d'Aménagement et de Gestion des Terrains (PLAG) 2023-2027 vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie des quartiers prioritaires.

1.Étapes d'élaboration du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

- 2022 : évaluation du Contrat de Ville 2015-2020 sur les volets insertion et éducation.
- 2023 (Mars-Avril) : Organisation des Assises des Quartiers Populaires par la Métropole de Lyon, 1000 participants aux 8 ateliers thématiques, 600 participants à la Grande Journée.
- 2023 (mai-juin) : Une quatrième de concertations citoyennes publiques par les délégués de la métropole.
- 2023 (juin) : Comité de Pilotage pour lancer le travail d'élaboration du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 ».
- 2023 (juillet) : Entretiens avec les directions de la Métropole de Lyon et les partenaires régional et territorial : CNAF, Education nationale, ARIJA, France Travailler...).
- 2023 (juillet-août) : Groupes de travail entre signatures pour formaliser les engagements porteurs.
- 2024 (janvier) : Rencontre avec les habitants et les associations afin de intégrer à la première maquette du Contrat de Ville.
- 2024 (février) : Comité de Pilotage permanent pour participer la première version du document à venir.
- 2024 (mars) : 2^e rencontre avec les habitants pour la dernière participation des habitants à la gouvernance au sein du Contrat de Ville Métropolitain.
- 2024 (mars) : Comité de Pilotage final du Contrat de Ville Métropolitain.
- 2024 (Avril) : signature du Contrat de Ville Métropolitain.

2. STRATÉGIE ET MODES DE FAIRE

Une ambition : Mobiliser toutes les politiques publiques pour tendre vers l'égalité

Il s'agit dans le cadre du nouveau Contrat de Ville Métropolitain de poursuivre les objectifs de l'ancien Contrat de Ville 2015-2020, mais aussi d'aller plus loin dans les politiques publiques de droit commun. Cela implique de mobiliser les directions de chaque partenaire pour intégrer les spécificités des quartiers populaires et déterminer des actions concrètes et opérationnelles. Il s'agit également de faire de la ville et de diverses formes de la métropole un lieu de vie et d'interaction pour tous les habitants et diverses personnes comme assistant au droit commun et non pas comme des moyens de substitution à certaines pratiques publiques.

Une volonté : Renforcer la présence humaine dans les quartiers

À travers cette volonté d'ouvrir les deux vers les nouveaux défis présentés dans les quartiers, renforcer les actions menées et se renforcer en Politique de la Ville, améliorer le lien avec les habitants dans les quartiers avec des infrastructures de qualité, amener les habitants à être une force d'accompagnement des habitants au quotidien.

LES MODES DE FAIRE

Ajouter avec les habitants et les associations

L'association des habitants est un principe fondamental de la politique de la ville. Avec la participation citoyenne doit être prise en compte, par des moyens divers (comité de pilotage, tables de quartiers, réunions de projets...) et s'appuyant sur les conseils de quartier, les associations de quartier et les associations de résidents. Il faut aussi de valoriser en permanence les habitants comme acteurs et contributeurs des actions. Ajouter eux, c'est aussi faciliter le travail des associations, acteurs auxquels le territoire et partenaires à part entière dans la déclinaison des politiques publiques.

Expérimenter et essayer les méthodes

Cela consiste à tester des approches différentes, innovantes, quand le droit commun ne répond pas à ces problématiques rencontrées. Il faut se donner le droit à l'erreur et miser sur les enseignements pour mieux avancer, savoir prolonger l'expérimentation, en cas de succès et diffuser les bonnes pratiques dans le droit commun.

Faciliter la coordination entre les partenaires

Tous les domaines de la politique de la ville sont nombreux, les partenaires et acteurs y contribuent et sont nombreux à faire partie de la métropole. Cela nécessite de faciliter leur coordination pour lever les obstacles entre les partenaires existants. Cela permet également d'améliorer l'image de la politique de la ville, de donner de la visibilité à la ville et à la culture publique. Contribuer à l'interdisciplinarité des acteurs. Ils doivent être capables de partenaires pour donner une vie de qualité à la métropole en œuvrant dans son territoire.

AGIR POUR TOUTS LES HABITANTS

Une vigilance renforcée sur des publics particulièrement vulnérables des GPV

L'approche de la politique de la ville est territoriale, elle se met en œuvre sur les quartiers prioritaires (GPV) et s'adresse à toutes les habitantes et tous les habitants de ces quartiers.

Cependant, compte tenu des évolutives démographiques et socio-économiques, des acteurs spécifiques s'avèrent nécessaires pour renforcer l'action publique et certaines populations doivent être ciblées. La population des quartiers prioritaires est plus jeune et plus pauvre, plus isolée et plus vulnérable. Les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes sans abri, les jeunes, les familles monoparentales, les femmes et les personnes étrangères sont des groupes particulièrement vulnérables.

La mise en œuvre du Contrat de Ville Métropolitain associe au fonctionnement permanent à reporter à ces publics dans le temps, en œuvre des politiques publiques de droit commun et de la Politique de la Ville. Plusieurs engagements concernent directement ces publics : être le meilleur de la ville pour tous, faire évoluer la métropole, la recherche d'insertion sociale et professionnelle, l'accompagnement des personnes éloignées socialement, s'orienter vers l'emploi et l'insertion, faciliter sur les terrains les politiques publiques établissant spécifiquement à ces publics doivent guider les travaux sur le sujet et l'évaluation du Contrat de Ville Métropolitain et permettre d'améliorer la concertation de ces publics.

3. MODALITÉS DE GOUVERNANCE



4. SIX ENJEUX POUR LE CONTRAT MÉTROPOLITAIN

Le Contrat de Ville Métropolitain – Engagements Quartiers 2030 est structuré sous la forme d'enjeux afin de croiser les sujets et les engagements.

Pour chaque enjeu vous retrouverez :

- Des constats et vérifications
- Des objectifs opérationnels – Des résultats attendus – Des engagements des partenaires
- Des stratégies pour mettre en œuvre les engagements des partenaires
- Des points de vue des habitants et des associations
- Les enjeux du Contrat de Ville à l'horizon d'une préparation aux habitants et associations. À l'horizon de la mise en œuvre des politiques publiques et des stratégies pour mettre en œuvre les engagements des partenaires
- Les commentaires de la Direction de la Politique de la Ville

Les engagements présentés ci-dessous reposent sur la volonté des communes de faire en œuvre des actions concrètes dans l'application pratiquer leurs engagements en la matière. Autrement dit, les engagements du Contrat de Ville doivent être réalisés par chacune des communes.



ENJEU 1

ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES



Des services publics plus connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leur parcours :
favoriser l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur métropole

VISUEL

LES CONSTATS

- ✓ 79 % des personnes se plaignent de la lenteur du service public.
Mise en place d'un indicateur de satisfaction des personnes (études nationales – Etude sur le ministère au RSA – DRÉSIS-Février 2023)
- ✓ À l'échelle nationale, 75 % des habitants des CPV sont insatisfaits contre 69 % pour les CPV (enquête sur la satisfaction des habitants des CPV au niveau national – 2019)
- ✓ Facel Lyon : 33 % des sondés déclarent des difficultés d'accès aux droits (étude de la ville de Lyon et du CCAS -Ondenar - Lyon 7 et 8)
- ✓ En 2022, à l'échelle nationale, entre 25% et 42% des salariés déplorait après une fin de contrat de ne pas avoir leurs droits au chômage (source : DARES – Document de travail n°29)

PAROLES D'HABITANTS*

- « On appelle et on tombe sur un répondeur »
- « Nous voulons une dignité civile, être considérée et traitée comme tout le monde »
- « Je n'ai jamais eu de soucis de réponses à mes questions, c'est un parcours du combattant »
- « Il existe un schizophrénie que tout le monde ne parvient pas à se rendre compte de »
- « Certaines habitantes se sentent souvent pas du tout dans des démarches d'accès aux droits par méconnaissance des démarches ou par manque de temps disponible, par leur situation de grande scolarité ou après avoir essayé plusieurs fois de la part de l'administration »

* Véritable voix des Accès (printemps 2023) et des consultations citoyennes (été 2023).

ENJEU 1

A. Valoriser les lieux d'accueils et former les acteurs



Des lieux plus accueillants et accessibles en proximité

- Élaborer un schéma régional d'accès aux droits et aux CPV et une feuille de route pour faciliter l'accès des habitants des CPV aux CPV et aux CPV en partenariat des habitants des CPV (Métropole)
- Mise à disposition de la majorité de la Métropole de Lyon (MML) comme lieu d'accès inconditionnel des habitants (Métropole)
- Concevoir et mettre en place un espace CPV de la Métropole par des établissements complémentaires pour les espaces libellés et extérieurs (Etat)
- Maintenir les points d'accès résiduels présents sur les communes avec un CPV (Etat)
- Soutenir des terrains numériques dans les centres sociaux et collèges en CPV (Métropole)
- Appuyer les structures d'animation de la Vie sociale (AVS) comme feuilles de route pour orienter les publics vers les institutions afin d'accéder à leurs droits (CAF)



Du personnel formé, des ayants droits considérés

- Permettre le réseau des conseillères et son animation (Etat, Métropole)
- Garantir la formation des conseillères numériques et des aidants numériques (Etat, MML)
- Développer l'information et la formation des professionnels aux outils numériques qui favorisent l'accès aux droits (Géronde, Métropole pour l'emploi, portail Réussir, Centre et France Travail, etc.)
- Assurer la formation professionnelle des aidants résiduels (Etat)
- Faire connaître les formations ouvertes aux professionnels médico-sociaux (Etat, MML)
- Ouvrir les Webinaires et séminaires de la Métropole ou de la CAF aux partenaires locaux (centres sociaux, associations...) pour croiser les approches (Métropole, CAF, Etat)
- Développer des temps d'échanges "hors les murs" (dans les scolaires, dans les centres sociaux, dans les associations et associations sur les sujets de l'accès aux droits CPV)
- Développer la formation à distance et à distance (Etat, MML)
- Développer des temps d'échanges professionnels/associations sur les sujets complexes comme la MDPhI dans des lieux de proximité (Métropole)

B. Simplifier l'accès aux droits et aux services et renforcer les démarches « d'aller vers »



Une simplification « en amont » et de l'inclusion numérique

- Automatiser les droits CPV et 2020 dans le cadre des développements nationaux engagés (CAF)
- Rouvrir les démarches « pro-actives » (ouverture des droits à la compétence) sans再也 solidarité pour les bénéficiaires du RSA (CPAM en partenariat avec la CAF)
- Poursuivre l'accompagnement des personnes dans l'accès aux droits (ANCT, MML, MML et autres partenaires) à partir des dispositifs fournis par l'ensemble des partenaires (CCAS, associations...)(CPAM)
- Soutenir l'engagement des partenaires dans les terrains de proximité (Métropole)
- Exploiter dans les CPV les nouveaux services numériques (application messagerie papier, assistance numérique Métropole, dons de matériels aux plus précaires) (Métropole)



Des démarches « d'aller-vers » coordonnées et de lutte contre le non recours

- Poursuivre le financement des mutualités en santé pour faciliter l'accès aux droits (ARS)
- Renforcer le réseau des partenaires faisant de l'accès aux droits CPV et soutien des aidants partenariaux (HCM, CAF, centres sociaux, associations de terrains...)
- Participer à la démarche d'aller vers les lieux des partenaires (CPAM, Etat, ANCT, MML et autres partenaires)
- Développer des temps d'échanges "hors les murs" (dans les scolaires, dans les centres sociaux, dans les associations et associations sur les sujets de l'accès aux droits CPV)
- Développer la formation à distance et à distance (Etat, MML)
- Développer des temps d'échanges professionnels/associations sur les sujets complexes comme la MDPhI dans des lieux de proximité (Métropole)

ENJEU 1

C. Des acteurs plus fortement sensibilisés aux discriminations et à l'égalité



Des acteurs outillés et des pratiques en évolution

- Mettre en place un baromètre des discriminations dans les terrains de proximité et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les terrains à certains moments, bensouz services (Etat)
- Définir une logique de déploiement pour faire connaître les pratiques discriminatoires dans les terrains à certains moments, bensouz services (Etat, MML)
- Assurer le déploiement du plan de lutte contre les discriminations dans l'espace métropolitain (Métropole)
- Renforcer l'expertise de la MML en matière de lutte contre les discriminations dans les terrains de proximité, bensouz services (Etat, entreprises, les employeurs et avec des œuvres de solidarité (Etat, Métropole)
- Définir les méthodes mises en place en matière d'égalité et de non discrimination dans les terrains de proximité (Etat, MML)
- Réaliser un état des lieux sur les ressources en matière d'accès aux droits et d'accompagnement des personnes victimes de discriminations dans l'espace en lien avec le Département des droits, Etat, les communes et les associations partenaires (Métropole)

VISUEL

Le point de vue des habitants et des associations



A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Cartographier l'emplacement des services publics afin de simplifier l'information auprès des habitants
- Améliorer l'accès à l'habitat et la proximité des services publics d'accès aux droits des CPV
- Identifier plus précisément les insuffisances du droit communautaire en matière d'accès aux droits et renforcer l'engagement des partenaires pour y répondre
- Informer les aidants des personnes en situation de handicap, mais aussi aux aidants numériques



Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Aménager les horaires de couverture (séjour hors les plus étendues etc.) des services publics et élargir leur accès aux droits
- Mettre en place un interlocuteur unique pour chaque bénéficiaire ou ayant droit
- Soutenir et valoriser les emplois d'aideaux souvent peu reconnus et précieux

ENJEU 2

MÉDIATION, PRÉVENTION, TRANQUILLITÉ



Des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité

VISUEL

LES CONSTATS

- ✓ Les préoccupations des habitants des CPV par rapport aux habitants des autres quartiers sont la délinquance (55 % contre 23 %) et la sécurité (42 % contre 26 %), mais également le désordre, mal entretenu ou usure (45 % contre 20 %).
Source : rapport 2019 OMCPV : « Bien vivre dans les quartiers prioritaires »

- ✓ Un quartier moins sûr est perçu comme un quartier où il est difficile de vivre et de se déplacer (41 % contre 20 %).

- 10 des habitants constatent la présence de personnes hostiles aux abords de leurs immeubles (13 % d'entre eux). 1/3 ont été inquiets au cours des 12 derniers mois par ces personnes hostiles. Ces personnes hostiles sont principalement des drogués (13 % d'entre eux), plus de la moitié estime que leur quartier est concerné par la délinquance (23%). 1/3 des habitants déclarent que la sécurité de leur quartier en raison de la présence de personnes hostiles à leur domicile (11 % d'entre eux).

PAROLES D'HABITANTS*

- En journée, c'est assez à partir de 17h à y aller à la famille, à partir de 20h les routes et la route n'est pas sûre

- Les rues sont dangereuses, beaucoup d'insécurité routière

- Il faut mettre en place des médiateurs

- Ce qui me plaît dans ce quartier, c'est la tranquillité et le calme

- On a besoin de présence humaine sur nos quartiers

- Il faut restaurer le lien de confiance entre les institutions et la population, notamment la police

* Véritable voix des Accès (printemps 2023) et des consultations citoyennes (été 2023).

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024



Publié le

ID : 069-216901439-20240328-D24_034-DE

ENJEU 2 A. Retrouver un climat de confiance et de sécurité dans les QPV

Tranquillité et sécurité

- Augmenter la présence des forces de l'ordre sur la voie publique dans la sécurité du quotidien (école et collège) et dans la sécurité sociale de la lutte contre la délinquance et de protection de l'enfance (Etat)
- Intensifier la lutte contre la culture du « qu'il faut faire » grâce à l'Office anti-stupéfiants (OAST) au niveau national et la cellule de renseignement opérationnel sur les QPV (Etat)
- Faciliter la mise en place d'un dispositif de surveillance et de suivi des sites à risque et d'accompagnement aux opérateurs « Places nettes » à forte dimension patrimoniale (Etat)
- Favoriser le rapport entre police / justice par le biais de la mise en place de plusieurs actions visant à renforcer la sécurité et à faciliter l'application de l'ancien décret relatif à la cohésion de l'équipe policière et de développer la réserve opérationnelle de la Police Municipale (Etat)
- Collaborer avec les acteurs de prévention de la délinquance en particulier dans les QPV (Etat)
- Maintenir le dispositif permanent de tranquillité (Etat, Métropole, les bailleurs)
- Renforcer, en partenariat, la présence et l'action des intervenants sociaux ou en commission et gendarmerie, spécialisés dans le traitement des violences intrafamiliales (Etat)
- Promouvoir le dispositif de guérison particulièrement axé sur les jeunes (Etat, bailleur)
- Accompagner les communes qui ne sont pas encore dotées d'un Conseil local de Cohésion et de Prévention de la Délinquance (CLPD) vers sa mise en place (Etat)

Des espaces communs apaisés et partagés par toutes et tous

- Développer des actions d'amélioration du cadre de vie de la cité de la GSSUP et de l'habitat de la FFBB (nouvelle convention GSSUP-FFBB 2025-2030 Métropole, Etat, bailleur)
- Continuer les bonnes pratiques du réseau d'acteurs de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (Métropole, bailleur)
- Renforcer la participation des habitants dans les réunions de quartier, de dialogue avec les habitants et entre les jeunes (Métropole et bailleur)
- Développer des approches plus équilibrées des aménagements notamment pour favoriser l'approche en matière de prévention et d'assainissement dans les aménagements des espaces publics ou de parties communes (hall d'entrée, espaces extérieurs) (Etat, bailleur)
- Promouvoir et renforcer la création des espaces publics pour des aménagements durables dans les QPV (Etat et la Métropole)
- Transformer les espaces extérieurs du parc social et en étudier les modalités de financement (Métropole)
- Développer des outils pour animer et évaluer les pieds d'immeubles (bailleur)
- Construire des stratégies partenariales et concertées avec les habitants pour lutter contre les « nuisances » (joueurs de lit, cafards, rats) (Métropole, bailleur, commerçants)
- Assurer une meilleure cohésion en s'inscrivant dans la démarche interministérielle « En Vie Durable » (avec l'objectif de tendre vers 21 millions d'habitants grise à l'horizon 2050) (Métropole)

B. Renforcer la présence humaine auprès des habitants et des jeunes

Une médiation sociale renforcée

- Renforcer la présence des médiateurs sociaux dans les QPV, tout en poursuivant leur formation. Mieux professionnaliser et leur intégrer en réseau au sein du tissu associatif (Etat)
- Continuer le médiation dans les quartiers prioritaires et prioritaires majeurs
- Mettre en place des modalités de coordination médiation-prévention en cohérence avec la gouvernance de la prévention spécialisée à l'échelle métropolitaine et territoriale et sur les sujets de la tranquillité
- Expérimenter un dispositif de médiation sociale dans les collèges en QPV (Métropole)
- Renforcer les structures d'éducation populaire dans leurs démarquages et aller vers les jeunes en y intégrant une offre sur les QPV via le numérique (Etat, CAF)

Une prévention spécialisée au plus près des territoires

- Développer le service de prévention des dérives aux 10-15 ans intégré dans les collèges situés en REP (Métropole)
- AdAPTER l'intervention de la prévention spécialisée en prenant en compte les QPV
- Promouvoir le partage de cultures professionnelles entre acteurs de la sécurité, de la prévention, de la médiation, de la sécurité, en lien avec les CLSPD (Etat, bailleur)
- Poursuivre, développer les chantiers jeunes et autres dispositifs d'insertion tout en anticipant le suivi post-chantier (Métropole, bailleur)
- Renforcer l'offre de formations aux jeunes contre les drogues et les conduites addictives en priorisant les QPV (Etat)
- Accompagner les structures d'éducation populaire dans leurs démarquages et de l'éducation à l'emploi et à l'insertion dans la promotion des valeurs de la République et en associant les habitants et les jeunes (Etat, CAF)

ENJEU 2

VISUEL

Le point de vue des habitants et des associations



A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville

- Rendre les habitants et les jeunes disponibles pour participer à l'apport
- Corriger le déficit d'interactions entre habitants et associations
- Renforcer les relations et la cohésion de la métairie sociale dans les quartiers
- Impliquer les associations de commerçants dans une dynamique de territoire et sur les sujets de la tranquillité
- Valoriser le parcours de réussite grâce à des témoignages et des parcourus de jeunes qui sortent de la délinquance
- Identifier des habitants ressources qui participent aux groupes de quartier avec les bailleurs et les associations pour résoudre les conflits
- Créer des points de dialogue entre les médiateurs sociaux et les forces de l'ordre
- Aménager des espaces publics plus ouverts, avec plus de visibilité et de luminosité (éclairage, balises hautes, accès facile à la rue, parkings)
- Faciliter une occupation de l'espace public pour tous : les habitants, les acteurs de la sécurité, les travailleurs, les jeunes
- Mener des actions de prévention dans les écoles notamment sur les thématiques de l'addiction
- Prévoir des équipements pour les jeunes de type « maison de quartier », pour éviter que les jeunes soient déshabitués

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Développer une fonction sociale à la force de sécurité. La police pourra être présente aux fêtes de quartier, aux tournois de sport, aux manifestations, aux événements culturels
- Accorder plus de moyens aux postes d'édificatifs et d'associations sociales pour que les dispositifs de médiation sociale soient un plus dans les QPV
- Remplacer le terme de « médiateur social par « médiateur urbain »

ENJEU 3

Emploi-insertion et développement économique

Se former, travailler, entreprendre, s'engager : pouvoir agir et se réaliser

VISUEL

LES CONSTATS

- Une progression de l'emploi de 22% depuis 2014 dans les communes de la Métropole ayant un QPV (21 % à l'échelle de la Métropole) – (données URSSAF)
- La plupart des QPV de la Métropole de Lyon ne connaissent pas de véritable pôle d'activité et d'innovation, les communautés d'entreprises QPV sont la majorité du secteur économique de la Métropole de Lyon. Elles rassemblent 8 statutaires économiques sur 10 de la métropole
- 79 % des nouveaux statutaires créés en 2021 en QPV font partie sous le régime de la micro-entreprise (contre 67 % à l'échelle de la Métropole)
- Le taux de chômage dans les QPV de la Métropole de Lyon atteint 27,5% en 2019 soit 14 points de plus que le taux moyen observé dans la métropole (13,3%). (Source : Insee 2019)
- Le taux d'activité des femmes des QPV est de 56 % contre 70 % à l'échelle de la métropole (Source : Insee 2018)

PAROLES D'HABITANTS*

- On a toujours l'impression de ne pas arriver dans la rue pour bénéficier des aides dont on a besoin
- La question de l'emploi ne se limite pas à l'emploi
- Le niveau d'un entreprise fait gagner performance
- On peut donner envie à un monde simple l'Etat pour ça il faut à l'avenir d'un regard meilleur
- Ce qui me touche le plus c'est le manque de horaires possibles, c'est avec un horaire unique
- On a envie d'indiquer le résultat pour connaître les droits pour aider à informer

* Vélinor, interview des habitants (janvier 2022) et des consultations internes (été 2022)

ENJEU 3

A. Aller vers pour ramener vers : améliorer l'orientation des habitants

Des habitants orientés et conseillés

- S'appuyer sur les réseaux des 17 « lieux de proximité MME » et leurs ressources physiques et numériques (centres numériques, portail Métropole pour l'emploi) et complément du réseau des acteurs du emploi (France Travail, Unedic)
- Soutenir les actions d'aller vers (associations, médiateurs, 100+QPV) coordonnées dans l'objectif de ramener les publics vers le réseau des acteurs pour l'emploi (Etat, Métropole)

B. Rapprocher entreprises et habitants avec des modalités renouvelées

Des entreprises impliquées dans les QPV

- Accompagner et sensibiliser les entreprises de la Charte des 1000 à la lutte contre la discrimination (France Travail, MME)
- Outiler les entreprises de la Charte des 1000 sur le recrutement + autrement (Etat, Métropole)
- Bénéficier des entreprises à développer des emplois compatibles avec les charges de familles (horaires, mobilité...) (100+QPV)
- Mobiliser les entreprises sur l'apprentissage et la diversité des métiers notamment ceux et tâches (Métropole France Travail, MME)
- Développer l'accès aux stages de 3ème notamment pour les élèves sans réseau (Pôle Emploi, Redot, Etat, Métropole, MME-Pôle)
- Postuler des territoires de la Métropole dans la mise en place de plateforme d'emploi (Etat)
- Capturer sur l'expérimentation Territoires Zéro Chômage de Longue Durée et étudier la possibilité d'en essimer les méthodes (Etat, Métropole)

C. Faciliter l'insertion et les parcours vers l'emploi

Un accompagnement effectif et décloisonné

- Vérifier l'efficacité de l'accompagnement des bénéficiaires des RSA dans les QPV : 100% de réussite à l'insertion
- Prévoir un accompagnement personnalisé et adapté avec un référent unique pour les bénéficiaires RSA en QPV (Métropole)
- Porter un système d'information permettant le partage des données entre les différentes structures dans le respect de la réglementation RGPD (Métropole)

Des freins à l'emploi levés

- Soigner les pôles logistiques de proximité et assurer la maîtrise des QPV (Métropole)
- Favoriser le déploiement de places en créée dédiées pour les personnes en parcours d'emploi (CAF)
- Développer des programmes d'accompagnement sur mesure + prioritairement pour des bénéficiaires en QPV (Etat, Métropole)
- Faciliter l'insertion et les parcours via le dispositif Mobilité Inclusive (Métropole)

L'insertion par l'activité économique facilitée

- Flétrir des politiques clés (l'activité économique des QPV) pour la mise en œuvre des marchés passés par les collectivités territoriales (bénéficiaires RSA, 100+QPV)
- Assurer les heures d'insertion et établir les supports d'insertion, en lien avec les bailleurs sociaux et les promoteurs privés (Etat, Métropole, bailleur)
- Répondre aux besoins d'accompagnement et social des publics BIAS (par les privilégiés avec les équipes de travailleurs sociaux en territoire (Métropole, CCA))
- Développer les chantiers d'insertion, les chantiers jeunes comme outil d'insertion, de découverte du monde du travail (Etat, Métropole, bailleur)

E. Renforcer le potentiel économique des QPV



Une dynamique entrepreneuriale encouragée

- Soutenir la mise en place de dispositifs « bus pour l'entrepreneuriat pour tous » à circuler dans les QPV (Metropole, Etat, EEP, Etat)
- Compléter le réseau « Lycée et Entreprise » pour favoriser l'entrepreneuriat (Metropole, Etat)
- Poursuivre la soutien aux coopératives jeunesse (Metropole)
- Concevoir les demandes à l'Etat et à l'entrepreneurat au féminin à en mobiliser les politiques des QPV (Metropole, Etat)
- Accompagner à l'entrepreneuriat les publics familiaux et seniors dans les QPV par le dispositif Cdes (Etat et EEP), le réseau Lyce+ aménage les espaces d'entreprises en veillant à leur bonne articulation (Etat, Metropole)

Des activités économiques au cœur des QPV



- Maintenir les délégations économiques territoriales et renforcer leur rôle de conseil et de suivi
- Favoriser et soutenir l'émergence et l'implantation de projets économiques structurants, sur une logique de filières d'avenir, contribuant à la transition économique et environnementale notamment à l'occasion des projets de territoire (Metropole, Etat, EEP)
- Évaluer la capacité fiscale permettant d'accueillir de l'activité économique (Metropole)
- Créeer les conditions d'ouverture de projets économiques structurants et d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) (Metropole + bailleurs)
- S'appuyer sur les projets économiques structurants de Val-de-Vaïn et Boulogne-Billancourt (Metropole) pour développer l'innovation et la recherche, la sensibilisation, la formation et l'expérimentation à la transition économique et environnementale (Metropole, Etat)

E. Structurer l'animation territoriale



Une animation territoriale fluide

- Simplifier l'accès à la gouvernance : faire concorder les comités territoriaux de France Travail avec les conférences territoriales de l'Innovation et de l'emploi (CITE) comme le lieu de coordination partenariale (MME, Etat, Metropole)
- Développer l'outil de suivi et d'évaluation des politiques publiques (MME) pour faciliter la collecte d'informations (CIE) de la MME comme la coordination des actions locales, en lien avec les équipes pilotes de la politique de la ville (MME, Etat, Metropole)
- Généraliser des instances d'information sur l'ensemble des dispositifs en région à destination de l'ensemble des partenaires et renvoyer auprès des habitants (Etat)

Le point de vue des habitants et des associations



Une pas oublier pour réussir le Contrat Ville

- Améliorer les actions d'accompagnement pour permettre aux habitants de bénéficier du service de qualité
- Développer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) dans les QPV
- Intégrer davantage les associations dans la gouvernance et le réseau d'acteurs. Les associations sont présentes auprès des publics cibles et peuvent apporter des connaissances et des compétences qui ont un impact en termes d'innovation (dans les approches, dans les méthodes, dans l'accompagnement par le soutien, accompagnement par les pairs...)
- Mener des actions de partage des compétences afin de permettre aux habitants de développer leur autonomie et leur créativité
- Travaillez sur l'orientation des leçons mises en avant dans les orientations professionnelles « prématrices ou subies » pour cerner les élèves

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Renforcer les actions de lutte contre la discrimination à l'embauche, et renforcer le suivi des engagements des entreprises de la Charte des 1000
- Renforcer l'« ailleurs » comme base du travail social et en renforçant les moyens
- Négocier avec les entreprises et les institutions qui s'installent dans les QPV afin qu'un pourcentage d'emplois soit réservé aux habitants des QPV
- Veiller à ce que l'auto-entrepreneuriat ne crée pas que des emplois précaires

ENJEU 4

Éducation

Scolarité, éducation populaire et parentalité : bâtonnons ensemble l'avenir de nos jeunes



LES CONSTATS

- **Réussite scolaire : en 2021, 78 % de réussite au brevet en REP+ REP+ contre 87 % pour l'éducation prioritaire et 93 % dans le privé.***
- **Compétence scolaire : 50 % des élèves de CP ont une maîtrise des connaissances des compétences en CP contre 70 % des établissements hors REP+ REP.**
- **Une représentation majoritaire des CSP+ dans le favorisés** en REP+ REP+ et dans le privé (52 % vs 47 % dans le privé entre 2015 (REP+ REP+ 67%) et 2021 (REP+ REP+ 69%))**
- **Seulement 10 à 20 % des collèges en QPV utilisent la restauration scolaire *****

*Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, EEPF, Académie de Lyon
**source : Metropole de Lyon

PAROLES D'HABITANTS*

- Il faut mieux prendre en charge les élèves en bac
- Il faut faire de l'école une véritable école de vie
- On n'a pas beaucoup de temps pour nous éduquer à ce qu'il faut faire
- On peut imaginer que c'est malin et ça va bien mais pour nous c'est une connaissance des choses
- Il faut que l'école forme à la vie quotidienne pour le faire en charge des enfants et des jeunes
- Il faut pourvoir le pouvoir à la parentalité aux acteurs éducatifs et de direction de l'école des jeunes et des familles
- Il faut donner les éléments d'information et d'incitation
- Les jeunes ont besoin d'une main tendre pour leur montrer qu'ils sont capables de bien des choses

*Vidéos issues des Ateliers (partenaires 2022) et des consultations citoyennes (été 2022)

VISUEL

ENJEU 4

C. Renforcer la réussite éducative par un continuum éducatif

L'éducation dès le plus jeune âge

- Accompagner le développement des places en crèche en QPV via des financements et des partenariats
- Promouvoir l'accès des enfants à partir de 2 ans en lien avec la PME-Metropole (Etat, Education nationale)

Des moyens renforcés pour réussir

D. Augmenter l'attractivité des établissements scolaires

- Prendre en compte, au-delà des directrices et des schémas nationaux, les évolutions de la géographie prioritaire dans la mise à jour de l'éducation prioritaire afin d'assurer la convergence progressive de l'éducation prioritaire et de la géographie prioritaire
- Partager la conception des dispositifs éducatifs relevant de l'éducation nationale et de la Métropole, dès le plus jeune âge et sur toute la durée scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire (Etat et Métropole)
- Élargir les dotations accordées aux collèges en éducation prioritaire (Métropole)
- Renforcer le recours aux bourses par une information meilleure, et une médiation adaptée (Etat, Education nationale, Métropole)

Des moyens renforcés pour réussir

- Développer l'accès des collèges de l'académie pour les élèves et leurs familles professionnels grâce à la mobilisation des services publics, de l'éducation populaire et des entreprises (Etat, Métropole)
- Soutenir les dispositifs de réussite éducative, par exemple les Programmes de réussite éducative financés par les communes (Etat)
- Développer l'association parentale dans le Groupe de Prévention du Déni d'enseignement (GPD) (Etat, Education nationale)
- Enrichir les catalogues de formations dans les établissements les plus défavorisés et accompagner les élèves issus de milieux défavorisés vers des formations dans d'autres établissements (Etat - Education nationale)
- Soutenir les projets Eco-éco-bytiers de collèges particulièrement en éducation prioritaire
- Dans les communautés urbaines, renouveler la labellisation des « collèges et établissements et les généraliser progressivement dès 2027 (Etat)
- Prioriser les QPV dans le accès aux « Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) en vue d'accompagner les jeunes dans la réussite éducative (Etat)
- Permettre un accès aux dispositifs d'accès des élèves enclavés temporairement, et favoriser l'assimilation des dispositifs d'accès à l'école (Métropole, Etat)

Mixité scolaire et sociale stimulée

- Expérimenter des projets de mixité sociale et scolaire avec les communautés volontaires (Etat avec Education nationale, Métropole)
- Encourager la mixité scolaire par l'offre d'options dans les établissements en QPV (Etat - Education nationale) et l'aménagement des dérogations sur cette bourse pour les recherches et les recherches (Etat)
- Ingénierie la conseil et l'éducation des jeunes à travers une interconnection entre les collèges d'éducation prioritaire et leurs établissements scolaires (Métropole)
- Meilleur valoriser l'offre de formation et les réussites des établissements scolaires en QPV (Métropole, Etat)

ENJEU 4

A. Amplifier l'ancrage des établissements sur les quartiers



Des établissements ouverts plus largement

- Renforcer la continuité éducative notamment par le déploiement progressif de l'ouverture éducative 6h-18h des collèges en Réseau d'éducation prioritaire dans une logique de coordination renforcée (Etat)
- Développer l'ouverture des écoles durant la deuxième quinzaine d'octobre pour les établissements relevant de l'éducation prioritaire (Etat - Education nationale)

Ouvrir les horizons

- Favoriser les projets Inter collèges Education prioritaire / hors éducation prioritaire (Métropole)
- Continuer des parcours de réussite éducative Collège-Ecole-Etude supérieur, notamment par la déploiement du dispositif « Cordeau de la réussite » et faire face à l'interne d'encadrement (Etat - Education nationale)
- Favoriser la mise en œuvre du dispositif des collèges apprenants (Etat - Education nationale)
- Maintenir une priorisation des QPV dans la mise en œuvre de politiques jeunesse (comme le dispositif Jeunes et Citoyens (JAC) (Etat, Métropole))
- Développer un accompagnement à l'ouverture des jeunes publics scolaires en QPV dans certains dispositifs relevant de la jeunesse et des sports (par exemple la licence aquatique, prioritisation dans le cadre des inscriptions au SNJ...) (Etat - Education nationale)
- Favoriser la mise en œuvre des actions de la jeunesse afin de faciliter et renforcer leurs pratiques professionnelles, par exemple avec le réseau Pionniers du futur (CAP)
- Favoriser l'autonomie des jeunes des QPV et leur prise de responsabilité via l'accompagnement de projets collectifs de jeunes (CAP)
- Maintenir la localisation en QPV comme centre de priorisation des dossier (par exemple collèges apprenants (Etat - EDDES))

B. Offrir des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité



Un climat scolaire amélioré

- Mettre en place des indicateurs sociaux au sein des établissements scolaires inscrits en REP en lien avec l'éducation nationale (Métropole)
- Expérimenter des équipes de prévention dédiées aux 10-15 ans intervenant dans les collèges situés en REP
- Pouvoir faire évoluer l'accès aux établissements en QPV à l'accès à des postes de enseignants pour une meilleure connaissance du quartier, des publics, des acteurs (Métropole, Etat)
- Confirmer la mission dans les transports en commun, prioritairement ceux desservant les QPV et leurs collèges (Dynam. Mobilités et opérations)

Un cadre de travail éprouvant

- Préciser les interventions sur le bâti (renovation/balibat), sur les espaces extérieurs (éclairage/abris) et la restauration scolaire en veillant à l'exclusion (Etat, Education nationale)
- Inciter et adapter les contingents en REP à recourir à la restauration scolaire en proposant des lieux de restauration scolaire dans chaque établissement et en développant un rôle de prescripteur avec les activités organisées sur le temps scolaire (Etat, Education nationale)

ENJEU 4

E. Développer le lien de confiance avec les parents

Des parents et des jeunes reconnus comme acteurs

- Poursuivre la mise en place d'un budget participatif en faveur des collèges et plus particulièrement en faveur d'éducation prioritaire (MEP)
- Soutenir et développer des espaces d'accès à l'école aux parents ou dédiés au dialogue entre parents et leurs enfants, notamment les ateliers (Métropole, Etat, CAP)
- Intégrer des parents d'élèves dans le groupe de suivi et éducation à la Contrat de Ville (Etat - Métropole)

Des parents accompagnés

- Développer des lieux mobilisatifs et équipés pour et par les parents dans les collèges en CPV en lien avec l'éducation nationale (Métropole)
- Pourvoir les soutiens avec un travail sensibilisant l'enfant entre les parents et l'école dans le cadre des dispositifs de soutien à l'école et à l'enseignement (Métropole, Etat, CAP) et d'accompagnement des parents (Métropole, Etat, CAP)
- Permettre l'accès à l'offre d'éducation prioritaire (Lettre de Traçage et Itinéraire) dans les établissements dans le réseau d'éducation prioritaire (Métropole)
- Accompagner les familles et les jeunes dans leur rôle de parents d'élèves via le dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" en proposant des ateliers au sein des établissements situés en CPV ou à proximité des élèves de CPV (Etat)

Le point de vue des habitants et des associations

- Veiller à la prise en charge des élèves enclins temporairement et éloignés de leur scolarisation
- Valoriser les expériences collectives menées dans les établissements scolaires de CPV, notamment lors des portes ouvertes
- Renforcer la mixité des enseignements et des options pour faciliter l'attractivité des établissements CPV
- Renforcer les sociétés culturelles sur le territoire et dépasser les groupes éducatifs à l'instar de l'association des parents d'élèves de collège qui ne convient pas à tous les quartiers
- Valoriser le soutien à la réussite éducative mis en place par les cercles sociaux ainsi que la vie associative (éducation populaire)
- Renforcer l'information des parents sur l'orientation des élèves, mieux informer, mieux conseiller les élèves et leurs parents
- Renforcer l'accompagnement des parents dans leur rôle de parents d'élèves
- Créer des groupes de soutien aux parents de préadolescents
- Favoriser les échanges parents - professeurs dans les CPV et sensibiliser les enseignants à ces spécificités et à un discours adapté aux parents d'élèves des CPV (sans jugement, sans la division)

Les pistes de réflexion à ouvrir avec les partenaires

- Promouvoir les CPV pour le renforcement des professeurs absents
- L'ouverture des collèges de 8h à 16h doit s'accompagner de moyens accrus et de renouvellement d'ambition et de professionnalisme
- Améliorer la formation des éducateurs spécialisés dans les CPV
- Augmenter les moyens alloués à l'assistance sociale ainsi qu'à la médecine scolaire en collège CPV
- Soutenir les lieux de restauration scolaire qui sont des lieux de socialisation
- Faciliter la mixité scolaire par des aller-retours dans les deux sens : des élèves des CPV vers des établissements hors CPV mais aussi en brisant les représentations et à priori des élèves « hors CPV » sur les établissements (et les élèves) en CPV

ENJEU 5

Habitat et transitions écologiques

De chez soi jusqu'au cœur des quartiers : façonnons un environnement où il fait bien vivre

VISUEL

LES CONSTATS

- En 2021 les CPV métropolitains concernent 32 % de l'offre locative sociale et 63 % de l'offre à bas loyer (Diagnostic Urbanus - données RPLS)
- Un tiers de ces occupations 2 fois plus importante en CPV (12,5 %) sur la métropole en 2019 (données INSEE RG 2019)
- 49 % des ménages en CPV ne sont pas ménages (contre 29 % métropole) (source : Diagnostic Urbanus - données EDOT 2015)
- Une part moindre des transports en commun (29,3 %) proche de la moyenne métropolitaine (19,5%) mais à des taux très contrastés selon le positionnement du CPV (source : Diagnostic Urbanus - données EDOT 2015)
- 45 % des femmes des CPV n'ont pas le permis de conduire contre 25 % dans la métropole (source : Diagnostic Urbanus)
- Au niveau national 82 % des habitants des CPV n'ont pas accès facilement aux produits de qualité contre 63 % hors CPV
- 70% habite dans des quartiers AH et 40% dans des quartiers HAB (données INSEE RG 2019) et 55 % au niveau national (source : Diagnostic Urbanus - données HABIS Interstats, ANRU, 2022, « Baromètre d'opinion, les Français dans leur quartier »)

PAROLES D'HABITANTS*

- « On va utiliser la bâche à l'issu de quoi qu'il puisse coûter facilement »
- « Déjà... Des arguments durs ! »
- « Avec les nouvelles réglementations, je suis obligé de faire des choses à la hâte »
- « Il existe une certaine idée que ce que le monde trouve sa place car il l'a fait depuis des années »
- « Des personnes communes devraient être habilitées à »
- « Des quartiers où l'on peut bien vivre, l'argument adapté à leur condition adaptée des espaces publics »
- « Il faut poursuivre les efforts de densification portés par le mouvement urbain »

* Vélation issue des Ateliers (printemps 2023) et des consultations citoyennes (été 2023).

ENJEU 5

A. Renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des professionnels

Des habitants formés et informés

- Améliorer l'accès à l'information des habitants avec les opérations existantes et développer les meilleures ressources sur l'habitat et le logement au sein de la métropole (Métropole, Etat)
- Former les associations de locataires sur les thématiques générales de l'habitat et du logement (Métropole, Etat, bailleurs, bailleuses, bailleurs-sociétés, bailleurs-sociétés d'insertion, bailleurs-sociétés d'énergie...) (Métropole, bailleurs)
- Mobiliser plus fortement les associations de locataires dans le dialogue avec les habitants (Métropole, bailleurs)
- Prévoir la mise en œuvre d'actions en CPV dans la réflexion sur la location d'ALU (mobilisation de la demande d'échanges de logement des acheteurs d'ALU) (Métropole, bailleurs, Action Logement)
- Rendre plus visibles et lisibles les règles d'attribution des logements sociaux (Etat, Métropole, bailleurs)
- Former les associations de locataires et les pratiquants associatifs de l'habitat et du logement (Métropole, bailleurs-sociétés, bailleurs-sociétés d'énergie, bailleurs-sociétés d'insertion, bailleurs-sociétés d'énergie...) (Métropole, bailleurs)

B. Agir par le logement

Un rééquilibrage de l'offre de logements au sein de la métropole

- Poursuivre les efforts de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux entre Etat et l'Etat du territoire métropolitain, qui gère déjà le PLU (Métropole)
- Étudier la faisabilité d'un échange des biens du parc social afin d'équilibrer les leviers du rééquilibrage (Métropole, bailleurs)

Une offre diversifiée et adaptée aux CPV

- Expérimenter de nouveaux dispositifs permettant d'accompagner la diversification de logements en CPV sur le long terme (Métropole)
- Analyser l'évolution des marchés immobiliers dans les quartiers PRHU et NPNU et évaluer leur impact potentiel de la politique publique de la rénovation (Métropole)
- Analysé et voir le temps nécessaire pour les copropriétés créées et la vente HLM en CPV
- Accompagner les copropriétés et les nouvelles copropriétés en CPV dans la compréhension de leur rôle et du bon fonctionnement des instances (Métropole)
- Soutenir le développement des colocations à projets solidaires en CPV (Métropole, bailleurs)

Des parcours résidentiels adaptés et de qualité

- Accompagner le bien-vivre dans les quartiers : renforcer les logements sociaux adaptés au logement et aux personnes à mobilité réduite présents dans les CPV (bailleurs, Métropole)
- Faciliter les mutations au sein du parc de logements sociaux, inclure la construction de logements sociaux dans les îlots de demande de mutation et travailler les leviers pour les situations de sous-occupation (Métropole, bailleur-bailleuse)
- Poursuivre le copillage du travail permanent autour des parcours résidentiels dans les instances de gestion de la CIL (Métropole, Etat)
- Poursuivre les objectifs d'attribution en CPV dans le respect des obligations de la CEN (Métropole)
- Faciliter la transition de logements sociaux aux ménages les plus en difficulté en dehors des CPV en faire le lien avec les travaux de la CIL (Etat, Métropole)
- Dans le cadre de la révision du FSL, conduire une réflexion sur les modalités de l'analyse de la couverture des publics en CPV (Etat)
- Poursuivre la mise en œuvre de la charte sociale de logement du NPNU et renforcer le fonctionnement interterritorial (Métropole, Etat, bailleur)

ENJEU 5

Des copropriétés accompagnées

- Poursuivre la veille préventive sur les copropriétés récentes constituées en CPV ou à proximité
- Apporter un soutien en logistique aux syndics et conseils syndicaux dans le cadre des dispositifs de soutien à la gestion (CPAF, CPH ou Plans de Management, Etat, bailleur)
- Pour les copropriétés de CPV ayant bénéficié d'un dispositif opérationnel, prévoir un suivi de la copropriété et de l'évolution du marché immobilier en fin de dispositif (Métropole)
- Renforcer les dispositifs pour la valorisation des propriétés, selon les types de biens et le secteur (Etat, bailleur, bailleur-société, bailleur-société d'insertion)
- Mobiliser des moyens pour financer la GSIHP pour les entreprises dégradées (Etat, bailleur, Métropole)

Des logements de qualité et confortables

- Poursuivre le déploiement des dispositifs de la loi Pinel contre l'habitat indigne dans les CPV (Métropole, Etat)
- Soutenir la rénovation des logements en CPV par la mobilisation des aides de la Métropole et de l'Etat (Métropole, Etat)
- Mobiliser les aides à la végétalisation dans les projets de réaménagement (Métropole)
- Assurer la mise en place du service local d'interactions pour la maîtrise de l'énergie lors de ses interventions dans les CPV comme sur le reste du territoire métropolitain (Métropole)
- Examiner les besoins en énergie de 40 km autour de la métropole (puissances de 8t, 16t, 32t, 64t, 128t) et identifier les biens publics à forte consommation énergétique (Etat, bailleur)
- Soutenir la lutte contre l'habitat indigne pour des locataires du parc social ou des propriétés occupées非法 (Métropole, Etat, bailleur)

C. Agir en proximité

- Améliorer la réflexion sur les fonctions de proximité et de liaison (pôle social et热闹心脏) dans les CPV (Métropole, bailleur)
- Poursuivre le soutien aux fonctions de proximité via les dispositifs GSIHP/FPIB (Métropole, Etat, bailleur)

D. Adapter les quartiers au changement climatique

Nature en Ville : réduction de la consommation d'eau

- Préserver et renforcer la densification assainissement des sols et la réduction d'eau dans les CPV (Métropole, Etat)
- Renforcer la couverture végétale et la biodiversité des espaces en CPV (Métropole, bailleur) et soutenir des actions et contribuer (Etat, Métropole)
- Diffuser les bonnes pratiques en faveur de la gestion durable de l'eau dans les jardins partagés (Métropole)
- Veiller à la prise pris par les CPV dans le fonds vert (Etat)

Réduction, tri, valorisation : des déchets mieux traités

- Poursuivre l'information initiatrice auprès des habitants des CPV pour réduire la production de déchets (Métropole, bailleur)
- Expérimenter la mise en place d'un système de tri et de valorisation des déchets sur les CPV et renforcer la participation à une compétitivité des dispositifs existants (Métropole)
- Poursuivre la partenariat dans le cadre de la convention dédiée à la traiter conjointement des déchets et favoriser la coordination, collecte, propriété, économie (Etat, bailleur, bailleur-société)

Résilience des quartiers

- Examiner les dynamiques quartiers Quartiers Fortes et Quartiers Révolts (Etat, Métropole)
- Poursuivre le déploiement du réseau de chaleur urbain pour desservir les CPV (Métropole, Ademe)
- Co-financer les projets de transformation écologique des CPV (Banque des Territoires)
- Apporter des investissements favorables à la transition énergie & biodiversité
- Mettre en place une priorité CPV dans le plan d'accompagnement à la transition et à la résilience (Métropole)
- Poursuivre la cohérence de l'offre d'espaces publics pour des aménagements durables des sites PRHU et hors NPNU (Métropole, Etat, bailleur)
- Faire connaître le dispositif éco-chaleur (Métropole)

ENJEU 5

E. Manger mieux manger abordable

Une alimentation saine et accessible

- Promouvoir une alimentation abordable et de qualité (alimentation sociale, paniers locaux, partenariats...) et éduquer les consommateurs, programme « manger mieux pour tous » (Métropole, Etat, bailleurs)
- Offrir l'expérimentation à tout le monde à Lyon et dans le territoire sur Lycéos et étudier son essor (marché (Métropole))
- Accélérer le développement des jardins partagés et des projets d'agriculture urbaine et faire évoluer les pratiques (Métropole, Etat)
- Offrir et expérimenter des partenariats et quinze actions dans leur capacité à favoriser la fabrication et le ménageage (Métropole, Etat)

F. Renforcer les modes actifs et les transports en commun dans les QPV

Une tarification sociale accessible

- Améliorer la tarification sociale et solidaire de mobilité territoriale (SYTRAL, Métropole)
- Faciliter la mise en place d'une expérimentation pour l'accès automatique à la tarification sociale et solidaire des transports en commun (Etat)
- Suivre la proposition des bénéfices issus des QPV émergents au Département Métropole Inclusive (diagnostic personnel et offre mobiles aux bénéficiaires du RSA et personnes en insertion) (Métropole)

Des quartiers désenclavés

- Prendre en compte les QPV dans le plan de mobilité des territoires lyonnais (horizon 2040) (Système Mobilités) et dans le plan local de mobilité (Métropole)
- Prendre en compte les QPV dans les schémas des Plans de transport à capitaux (Système Mobilités)
- Prendre en compte les QPV dans le cadre du schéma cyclable cible 2030 (Métropole)
- Communiquer plus fort avec les usagers des modes actifs (notamment les voies lyonnaises) desservant ou traversant les QPV (Métropole)

Des changements d'usages accompagnés

- Renforcer l'action locale de l'Agence des Mobilités et renforcer la proportion de bénéficiaires issus des QPV : évaluation des performances des localités déjà en place (Métropole, Système Mobilités)
- Aider à l'acheminement vélo à assistance électrique et de vélomobles circ'Air Or (Métropole)
- Maintenir et renforcer la démarche « Vélos en ville » avec un chargement spécifique de 30 % des bénéficiaires issus des QPV (Métropole)
- Océan et QPV : développer le stationnement à vélo « + » (Etat)
- Renforcer la formation de l'assistance vélo pour mieux desservir les QPV (Métropole)
- Integrer plus fortement les QPV dans le déploiement de la politique de stationnement sécurisé pour les vélos (Métropole)

ENJEU 5

Le point de vue des habitants et des associations

Habitat

- À ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville
- Développer dans les QPV le logement social et les logements intermédiaires (Métropole, Etat, bailleur, Agence de l'habitat, Région, Etat, bailleur, Région)
- Valider la qualité de logement sociale (normes, matériaux, isolation...) et à leur adaptation aux habitants des QPV (typologie, batiment, pieds...)
- Mener des formations pédagogiques à destination des bénévoles d'associations de locataires afin de leur expliquer les régulations de charge
- Travailler avec les copropriétaires et les syndics de copropriété sur la gestion des installations techniques et leur amélioration et se appuyer sur les associations d'insertion ou pour le territoire écologique
- Faire de la recherche sur des problèmes qui touchent beaucoup de quartiers notamment les « résidus » (cafards, punaises, rats, rats...) pour trouver des solutions et les diffuser

Transitions écologiques

- À ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville
- Équiper les QPV en énergie douce, énergie renouvelable et pérenne par exemple
- Penser au principe d'autoconsommation et de stockage des personnes âgées en tenant compte de leurs besoins (exemples)
- Développer la pédagogie sur les bonnes pratiques en matière de stationnement, diminuer progressivement le stationnement et les aménagements mis en œuvre en tenant compte que la voiture est de moins en moins utilisée
- Rechercher de la pédagogie auprès des habitants sur la gestion des déchets le recyclage et le déploiement des bacs à compost
- Développer les actions de sensibilisation à la sobriété énergétique comme le dispositif « Energie Pour » qui permet de faire de réelles économies au quotidien
- S'appuyer sur les associations existantes pour déployer l'accès à la fabrication sociale
- Promouvoir les dispositifs de locations de réparation et d'autoparapport de vélos

Les pistes de réflexion à suivre avec les partenaires

- Identifier et développer les besoins sur les critères d'attribution du logement social et faire évoluer les demandes de rénovation
- Mettre en évidence les augmentations de loyers et de charges en cas de rénovation ou pour les résidences neuves
- Mieux prendre en compte les personnes âgées isolées, leur besoin de logement et de vie sociale
- Veiller à ce que les partenaires et les représentants des associations de locataires pourront faire bouger la parole et garantir la représentativité
- Organiser les ateliers de législation, les dossier sont trop complexes pour les copropriétaires

Les pistes de réflexion à suivre avec les partenaires

- Proposer de faire évoluer les critères d'attribution du logement social
- Identifier les types de logements et de distributions qui conviennent au quartier (ravitaillement)
- Soutenir les associations et distributions qui mènent en complément des priorités solidaires et des groupements d'achats
- Valider la non dégradation de l'offre de bus existante lorsque les quartiers sont desservis par une nouvelle ligne forte de transports en commun
- Développer de nouveaux projets « quartiers fertiles »
- Valoriser les circuits-court dans le Projet Alimentaire Territorial

ENJEU 6

A Favoriser la santé et le bien-être à tous les âges de la vie

Le sport – santé - bien-être encouragé

- Soutenir ou porter un regard particulier sur les structures familiales et mères accueillant et aidant à l'école (Métropole, ARS)
- Mobiliser et renforcer les réseaux de professionnels et associations Handicap et sport individuel solidaire et écologique à la thématique QPV (Métropole)

Accès aux sports et santé mentale

- Soutenir ou porter un regard particulier sur les structures familiales et mères accueillant et aidant à l'école (Métropole, ARS)
- Renforcer le développement des Centres Locaux de Santé sur la Métropole en prenant le territoire le plus fragile dans la mise en place d'un conseil local de santé mentale ou d'un volant santé mental dans les conseils locaux de santé mentale
- Doter les maisons de santé pluridisciplinaires (ARS, CPAM) les centres de santé communautaires (ARS) et les Centres d'Education Sociale (Métropole) situés dans ou à proximité des QPV
- Intégrer dans la contractualisation avec les Communautés Professionnelles Territoriales (CPT) des objectifs pour la réduction des ségrégations de santé (ARS, CPAM)
- Inscrire pour toutes les CPTs courant des communautés avec des QPV un objectif de développement de matières de stage universitaires pour l'accès des étudiants aux formations
- Activer les zones « zone d'intervention prioritaire » et « zone d'action complémentaire » en cohérence avec les QPV depuis 2025 permettant l'accès à des espaces pour faciliter l'installation des médecins libéraux (ARS)
- Mettre en œuvre le plan d'actions « zéro patient en affection longue durée sans médico-social »
- Soutenir le déploiement de l'expérimentation de la Mission de Santé et de la Famille sur la Métropole et en tirer les enseignements au niveau local (ARS)
- Poursuivre les dispositifs d'appui à la coordination (D4C) pour soutenir les personnes qui ont fait face à des personnes confrontées à des besoins en santé complexes permettant notamment le maintien à domicile (ARS)
- Cartographier la démographie résidcale pour anticiper les besoins de terrain (Métropole, Agence d'urbanisme)
- Soutenir les partenariats de personnes en situation de handicap (Métropole)

Des actions en proximité

- Privilier les bénéfices fragiles (QPV) dans les appels à projets de prévention (alimentation, santé mentale, activité physique)
- Poursuivre le financement des médiathèques en santé pour la prévention et la promotion de la santé et de l'activité physique (ARS)
- Poursuivre les démarches de volonté et de recherche de partenariats pour contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (Etat)
- Mettre en place des actions de prévention IUT destinées aux enfants et les examens de prévention santé pour les habitants des QPV (CPAM)
- Adopter des campagnes de prévention et de dépistage en lien avec les acteurs locaux (Métropole)
- Soutenir la prévention santé dans les établissements sociaux à travers les cités éducatives (Etat)

C. Inclure par le Sport

Des équipements accessibles et de l'animation sportive dans les QPV

- Soutenir la construction ou la rénovation de terrain de sport (Plan tarmac de sport 2019-2024) (Etat)
- Porter un regard particulier sur les QPV dans le cadre de l'AAP (les sports inclusifs en accès libre (Métropole))
- Déployer dans le cadre de Métropole Vacances Sportives les Oasics du Sport 100% QPV (Métropole)
- Favoriser le développement d'activités sportives pendant les vacances scolaires et l'apportage des valeurs de l'organisme et du parapente (Etat)

Des pratiques sportives pour toutes et tous

- Promouvoir le déploiement des équipements socio-sportifs à prix des clubs sportifs des QPV (Etat)
- Privilier les QPV grâce à l'emploi pour les clubs sportifs dans les QPV (Etat)
- Privilier les QPV grâce au déploiement des dispositifs « savoir nager » et « savoir rouler à vélo » (Etat)
- Etudier de manière spécifique les pratiques sportives des habitants en QPV afin de mieux identifier les besoins (Métropole)
- Favoriser aux côtés des offices municipaux des sports des communes la délocalisation des clubs par une intervention des clubs en QPV (ARS/CPAM)
- Développer les pratiques sportives féminines dans les QPV via AAP Sport inclusif et Athlète (Métropole)
- Élaborer d'ici 2026 une charte de coopération sportive « Politique de la Ville » en associant les acteurs locaux (Métropole)

ENJEU 6

Culture Sport Santé et Vie associative

Epanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : se construire à tous les âges de la vie

VISUEL

LES CONSTATS

Sport

- Un nombre de licenciés en QPV nettement inférieur à la moyenne régionale de l'ordre de 20% en 2021 (source : Diagnostic Usages sportif)

• L'absence de terrains dédiés tant sur la plateforme de certains partenaires (écoles, établissements, AED...) que sur forme de son local

• 40% des habitants des quartiers prioritaires ont accès à un moyen de transport en cycliste, dentelle, consultation de sites de vente en ligne et achats en ligne

Culture

- Les lieux de l'accès aux ressources culturelles et artistiques principalement exploités par les habitants : « Ces lieux pour moi et le quartier » et « Je ne sais pas »

• Une dynamique partenariale forte portée par la charte de coopération : en 2021 22 partenariats réalisés 132 équipements culturels et socio-culturels engagés (95 projets menés)

PARIERS D'HABITATIFS*

• Le taux d'accès au droit à la propriété chez les personnes en situation de vulnérabilité pour les quartiers prioritaires (QPV) est très faible

• Le taux d'accès des actifs à un poste de travail qui leur permet de faire du sport et de faire de l'exercice physique est très faible

• Le taux d'accès au sport et à l'activité physique dans les quartiers prioritaires est faible

• Le taux d'accès au droit à la propriété chez les personnes en situation de vulnérabilité pour les quartiers prioritaires (QPV) est très faible

• Les associations sont difficiles pour trouver des locaux de fonctionnement et de travail pour assurer leur activité

• Les associations sont difficiles pour trouver des locaux de fonctionnement et de travail pour assurer leur activité

• On manque de métiers associatifs aux actifs et au secteur tertiaire dans les quartiers

*Selon les résultats des Assises du Sport 2020 et des enquêtes chiffrées 2020

ENJEU 6

B. Favoriser un meilleur accès à la culture et des droits culturels pour toutes et tous

Des équipements culturels engagés

- Poursuivre la démarche de coopération culture et politique de la Ville par la signature d'une nouvelle déclaration de coopération culturelle (Métropole, Etat)
- Associer d'autres acteurs concernés par le contrat de ville à la démarche de coopération culturelle (Métropole, Etat)
- Mobiliser de nouveaux équipements métropolitains dans le cadre de la convention de coopération culturelle (Métropole, Etat)
- Intégrer dans les conventions de ville des dispositifs culturels (ex: objectif QPV Etat Métropole), faciliter leur mise en place et leur suivi (ex: QPV, projets des institutions adaptées, travail de la programmation ou co-construction des projets avec les habitants, et enfin la mise en place d'espaces culturels publics et ouverts à tous (Métropole, Etat)
- Amplifier l'offre culturelle et sportive culturelle par le biais des espaces EAC (Métropole, Etat)
- Familiariser des enfants aux conservatoires et écoles de musique par des dispositifs existants et à l'expérimentation (Etat, Métropole)

Proximité et égalité territoriale



- Enrichir l'offre des horaires d'ouverture des bibliothèques dans les QPV pour les communautés résidentes par un abordement exceptionnel (Etat)
- Accompagner la création de réseaux intercommunaux de bibliothèques dans les Conférences Régionales des Maires (CRM) et renforcer les partenariats existants ayant des enjeux de cohésion sociale et de vie de la ville (Métropole, Etat)
- Expérimenter la mise en place d'un YV culturel sur les projets publics en QPV (Métropole, Etat)
- Mobiliser des adultes relais sur la médiation culturelle (Etat)

- A grande échelle et évenementielle de la Métropole sont concernés : Musée Lugdunum, Musée des Confluences, Les Biennales d'Art contemporain et de la Danse, les Ateliers départementaux, les Journées Européennes du Patrimoine, les Nuits de Fourvière et Festival Lumière

Des projets artistiques et culturels de qualité et durables

- Poursuivre un soutien continu des projets artistiques et culturels par des partenariats croisés culturels et culturels de la Ville et de l'Etat
- Renforcer les moyens et modalités de la fonction sociale et culturelle : apport à une coordination culturelle et QPV soutenu à la diffusion artistique EAC (Métropole, Etat)
- Accompagner la présence d'artistes, de journalistes, d'architectes et d'acteurs du patrimoine dans les lieux culturels et sociaux de manière à suffisamment longues pour leur faire écho dans les territoires (Métropole, Etat)
- Soutenir des projets de micro-films dans les QPV pour les communautés résidentes
- Favoriser l'organisation de temps forts et d'événements dans le cadre de Quartiers d'Intérêt Municipal (QIM) : faciliter la mise en place de projets culturels et sociaux mettant en valeur les réalisations (Métropole, Etat)
- Renforcer les œuvres et actions de médiation par la culture (Culture pour tous) et favoriser les parcours et chartes culturelles pour les habitants de QPV et notamment à destination des jeunes (Etat, Métropole)

Des pratiques culturelles et savoir-faire économies, soutenus et valorisés

- Mener un travail de repérage des lieux de pratiques culturelles ou autres lieux pouvant accueillir des projets artistiques et des pratiques amateur (Etat, Métropole)
- Soutenir l'application entre les pratiques culturelles des résidents locaux ou des personnes éloignées et les projets artistiques déployés dans les territoires et la contribution de ces projets à la pratique artistique amateur (Etat, Métropole)
- Développer une politique concertée en matière d'EAC sur le temps scolaire et hors scolaire et encourager des actions dévelo d'artiste et culture (0-6 ans) (Etat)
- Trailler les questions de langages et de l'écriture à travers des projets artistiques et interdisciplinaires (Etat, Métropole)
- Accompagner la mise en place de classes à horaires amorphes orientées culture destinées aux élèves évolueurs impactant sur la réussite scolaire (Etat Education et Formation, Métropole)
- Développer des bourses de colocation de vacances artistiques auprès des enfants et de jeunes sur la période des vacances scolaires (Métropole, Etat)
- Accompagner des projets intergénérationnels en veillant à la place des seniors (Etat, Métropole)

ENJEU 6

D. Soutenir la vie associative en QPV

Des moyens pour garantir le lien social

- Coordonnées les réseaux locaux et les associations d'éducation populaire à travers les programmes sociaux de l'Etat et de Métropole Quartiers d'Etat (Métropole)
- Soutenir, en lien avec l'Etat, le développement de structures d'animation de la vie sociale (centres associatifs et espace de Vie sociale) dans les QPV qui en sont dépendantes
- Assurer le fonctionnement des structures d'Animation à la Vie Sociale (AVS) intervenant en QPV et renforcer la concertation entre les partenaires institutionnels (Métropole, communes, Etat, CAF) dans le soutien à ces structures (CAF, Etat)
- Favoriser les instances habitantes et soutenir le pouvoir et agir des habitants (groupes de habitants, émergence d'associations locales) (Etat, Métropole)

Des ressources à destination des associations

- Prendre en compte les QPV dans les conventions d'objets des 5 structures d'animation à la Vie Sociale (Métropole)
- Participer à la mise en place d'actions et d'actions associatives en QPV (Etat)
- Planifier et concevoir la mise en place d'AVS dans la future espace et éducation populaire engagés et évolués (Métropole)
- Mettre en place et animier un réseau associatif spécifique à la politique de la Ville (Métropole, Etat)
- Poursuivre la priorisation dans les QPV des services clés et des postes FONQPV (Etat)
- Les mettre en place des conventions pluriannuelles d'objets (CPO) pour les financements Etat/politique de la Ville (Etat)
- Favoriser et soutenir l'expérimentation de "Tous leur jeunesse" permettant aux jeunes d'accéder à des services et de se mixer dans la vie associative (Etat)

Un accueil des publics les plus fragiles

- Renforcer la qualité et la sécurité dans les établissements et le financement de postes d'entretien et de maintenance dans les établissements publics en QPV dans le cadre de l'appel à projets Fonds Publics et Territoires (CAF)
- Renforcer l'accès à la fois des accès de loisirs aux publics et à la vie associative pour les plus fragiles et un accompagnement individualisé des personnes (CAF)

Le Grand Parc Miribel-Jonage

grand parc

- Le Grand Parc Miribel-Jonage accueille un public varié dont une part importante d'habitants issus des QPV. En plus de représenter un poumon d'air et de verdure il a vocation à s'insérer pleinement dans les actions soutenues par la Politique de la Ville

6. MODALITÉS DE SUIVI & ÉVALUATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN

Il convient de distinguer, dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain, les éléments relevant du suivi et de l'évaluation.

Le suivi consiste à mesurer l'évolution de la situation économique et sociale sur les territoires et Politique de la Ville. Cette observation se base sur un certain nombre d'indicateurs dont le degré d'ancrage varie de différente manière (INSEE, CAF, Observatoire de l'éducation nationale...). L'évaluation a pour objectif de mesurer, à partir de critères et de questions évaluatives, l'impact et l'effet des politiques publiques.

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE. SUIVI DES QUARTIERS AU SEIN

Critie en 1974, l'Agence d'évaluation de l'aire métropolitaine lyonnaise (Aerialy) est une association qui rassemble et fédère aujourd'hui des collectivités et des acteurs intervenant dans l'ensemble de l'aire métropolitaine, voire à l'échelle régionale. Elle regroupe 51 collectivités, dont 47 sont membres de l'Observatoire des quartiers de Lyon et 46 sont membres de l'Observatoire des quartiers de la Métropole de Lyon.

L'Agence d'évaluation Utileon assure depuis 1996 l'Observatoire des Quartiers Populaires (OQP) qui devient en 2014 l'Observatoire des Quartiers Populaires II. Il a pour objectif de suivre l'évolution des écarts entre les quartiers de la politique de la Ville et de la Métropole de Lyon, à partir d'indicateurs sociaux et d'un index d'équité sociale.

Le niveau de crise, de tension, de désordre, la complexité des relations ou la représentativité des quartiers peuvent être utilisés comme indicateurs. Des facteurs par quartier comprennent des données statistiques et des fonctions thématiques. Quantitatifs et qualitatifs sont réalisés. Utileon est également chargé du tableau de bord du Nouveau Contrat de Ville de la Métropole de Lyon, permettant de suivre à jour des données relatives à la transformation urbaine.

La Métropole de Lyon en partenariat avec Utileon pilote l'Observatoire des Soldats. C'est une instance de connaissance et de débats sur trois grandes thématiques des soldats : la protection de l'enfance, la santé-éducatrice et la protection sociale. L'Observatoire des soldats a pour objectif de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre et décliner les politiques publiques de soldats. Il s'adresse également aux mères de facteur social et du médico-social et visé à engager des échanges dédiés et débats, avec des personnes issues du monde associatif et de personnes concernées.

EVALUATION EN CONTINU DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAINE

L'année 2024 aura pour objectif de définir une méthodologie d'évaluation en continu du nouveau Contrat de Ville métropolitain. Dès lors, nous concevons en partenariat : le baromètre d'évaluation et les études de suivi de cohortes.

Le baromètre d'évaluation comprend les questions évaluatives et les indicateurs permettant de mesurer la réalisation des engagements partenariaux. Il s'agit de déterminer le nombre, les modalités de collecte et de mesure. Le suivi de cohorte a pour objectif de suivre l'évolution dans le temps d'un échantillon de population et d'événements issus des QPV, la phénoménologie peut générer une impression de stagnation ou d'aggravation alors que les parcours de vie, d'entrées et de sorties des quartiers sont riches d'enseignements. Dans le cadre du nouveau Contrat de Ville de la Métropole, il s'agit notamment d'analyser les parcours de vie, les parcours des jeunes en éducation prioritaire ou des personnes bénéficiaires du RSA.

Ces deux outils viendront nourrir les échanges au sein des instances de pilotage du Contrat de Ville Métropolitain et Engagements Quartiers 2030. Ils permettent de rendre compte aux habitants et aux associations des actions menées et de leurs impacts sur les territoires concernés.

CLAUSE DE REVUE DU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAINE

À mi-parcours, en 2027, le présent contrat sera l'objet d'une évaluation spécifique. À l'issue de cette évaluation, en fonction des résultats observés, une clause de revue du document contractualisé pourra être activée. Elle permettra le moment venu d'adapter le contrat à la réalité des territoires et aux besoins des habitants et d'ajuster les engagements et les réponses des partenaires.

ENJEU 6

Le point de vue des habitants et des associations**5. Les PROJETS DE TERRITOIRES**

A ne pas oublier pour réussir le Contrat de Ville



- Nous communiquer sur l'état de santé et du fonctionnement de nos équipements culturels
- Développer l'accès des terrains de sport au public féminin aujourd'hui encore trop peu présent
- Améliorer les horaires de sport et accès au terrain de sports multi-sports (et pas uniquement des terrains de sports dédiés à la pratique du football)
- Nous communiquer sur notre culture en proximité
- Faciliter la pratique des arts en général et reconnaître la diversité des pratiques artistiques
- Faire des événements de quinze jours dans les autres QPV
- Favoriser les initiatives ou les événements qui intègrent les cultures et issues des communautés
- Favoriser les événements intergénérationnels en mixité sociale et qui laissent une place aux jeunes
- Développer les initiatives de type « Café de dimanche ». Une fois par mois une réunion extérieure avec des personnes isolées (jeunes, aînés etc.) autour d'un café afin de proposer un programme culturel à venir. Un centre culturel est invité à cette réunion
- Favoriser les subventions pluriannuelles aux établissements culturels ainsi qu'aux associations œuvrant pour la culture dans les QPV

Les pistes de réflexion à suivre avec les partenaires



- Liberer la parole sur la santé mentale et le primaire pour prévenir au plus tôt
- Soutenir les parents, les aidants de personnes en situation de handicap en augmentant le nombre de structures et de solutions de répit
- AdAPTER le coût des licences sportives à un moyen financier des habitants
- Étatiser des lieux d'accès pour les parcs aquatiques aménagés en espace sport
- Développer l'intermodalité au sein des associations présentes dans les QPV
- Développer des « îlots leur » pour compléter les centres sociaux existants

6. MODALITÉS DE SUIVI & ÉVALUATION DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAINE

Il convient de distinguer, dans le cadre du Contrat de Ville Métropolitain, les éléments relevant du suivi et de l'évaluation.

Le suivi consiste à mesurer l'évolution de la situation économique et sociale sur les territoires et Politique de la Ville. Cette observation se base sur un certain nombre d'indicateurs dont le degré d'ancrage varie de différente manière (INSEE, CAF, Observatoire de l'éducation nationale...). L'évaluation a pour objectif de mesurer, à partir de critères et de questions évaluatives, l'impact et l'effet des politiques publiques.

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE. SUIVI DES QUARTIERS AU SEIN

Critie en 1974, l'Agence d'évaluation de l'aire métropolitaine lyonnaise (Aerialy) est une association qui rassemble et fédère aujourd'hui des collectivités et des acteurs intervenant dans l'ensemble de l'aire métropolitaine, voire à l'échelle régionale. Elle regroupe 51 collectivités, dont 47 sont membres de l'Observatoire des quartiers de Lyon et 46 sont membres de l'Observatoire des quartiers de la Métropole de Lyon.

L'Agence d'évaluation Utileon assure depuis 1996 l'Observatoire des Quartiers Populaires (OQP) qui devient en 2014 l'Observatoire des Quartiers Populaires II. Il a pour objectif de suivre l'évolution des écarts entre les quartiers de la politique de la Ville et de la Métropole de Lyon, à partir d'indicateurs sociaux et d'un index d'équité sociale.

Le niveau de crise, de tension, de désordre, la complexité des relations ou la représentativité des quartiers peuvent être utilisés comme indicateurs. Des facteurs par quartier comprennent des données statistiques et des fonctions thématiques. Quantitatifs et qualitatifs sont réalisés. Utileon est également chargé du tableau de bord du Nouveau Contrat de Ville de la Métropole de Lyon, permettant de suivre à jour des données relatives à la transformation urbaine.

La Métropole de Lyon en partenariat avec Utileon pilote l'Observatoire des Soldats. C'est une instance de connaissance et de débats sur trois grandes thématiques des soldats : la protection de l'enfance, la santé-éducatrice et la protection sociale. L'Observatoire des soldats a pour objectif de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre et décliner les politiques publiques de soldats. Il s'adresse également aux mères de facteur social et du médico-social et visé à engager des échanges dédiés et débats, avec des personnes issues du monde associatif et de personnes concernées.

Signataires

 SÉCRÉTARIAT D'ETAT CHARGE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA VILLE Lyon France	François Dumestre Directeur Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME	Gilles Courtois Directrice de l'Agence Régionale de Santé	Aicha Mouhamedib Directrice Auvergne-Rhône-Alpes AURA HELM	Bruno Chauftis Président du SYTRAL
 Sénatrice Agnès Buzyn Secrétaire d'Etat aux droits de l'Intérieur et des Outre-Mer et du Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Gestion des Territoires, chargée de la citoyenneté et de la ville	Véronique Henri-Bougrain Directrice générale de la CAF du Rhône	Yves Coroller Directeur général de la CARSAT Rhône-Alpes	Bruno Bernard Président du SYTRAL Mobilités	
 PREFETTE DU RHÔNE Agnès Buzyn France	Emmanuelle Latorre Directrice générale de la CPAM du Rhône	Jérôme Bourne-Branchu Directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône		
 MÉTROPOLE GRAND LYON	Bruno Bernard Président de la Métropole de Lyon			
 Prefète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Prefète du Rhône	Joseph Sanfilippo Directeur France Travail département du Rhône	Béatrice Faix Directrice régionale de la Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes		

Jérôme Baud Maire de Bron	Philippe Cocheil Maire de Cuiseaux	Blandine Freyler Maire d'Engy	Véronique Dichamps Maire de La Mulatière	Christophe Duchêne Maire de Saint-Fons	Maryline Millet Maire de Saint-Omer-Lavau	Alizée Habital Elue Accorut Piganiu	Alpes Isère Habitat Isabelle Rustif
Laurence Fautré Maire de Détrès	Stéphane Michel Maire d'Ecully	Grégory Doucet Maire de Lyon	Christophe Oulietou Maire de Meyzieu	Gilles Gascon Maire de Saint Priest	Hélène Gouttay Maire de Vaulx-en-Velin	ARALIS Mairie de Beaucouzé	Batigis Isère RA Françoise Dhont
Muriel Laurent Maire de Feyzin	Thierry Pouzet Maire de Fontaines-du-Saône	Claude Cohen Maire de Mions	Eric Bellot Maire de Neuville-Sur-Saône	Julien Willemand Maire de Vénissieux	Michèle Picard Maire de Vénissieux	CDC Habitat ADRIMA Loïc Bessot	Dinaché Mac Gomez
Mohamed Boujelliba Maire de Givors	Yassine Oida Maire de Grigny	Jérôme Morange Maire de Drôme-Perte-Bérarde	Julien Amal Maire de Rillieux-La-Pape	Cédric Van Styvendael Maire de Villeurbanne	Erida Frédéric Lavergne	Est Métropole habitat Céline Reynard	

